

PLAN DES ZONES

Echelle 1:5000

Approuvé par la Municipalité
le 12 janvier 1981
le 7 février 1983
le 28 janvier 1985
Le Syndic: Le Secrétaire:

Soumis à l'enquête publique
du 27 janvier au 6 mars 1981
du 4 mars au 8 avril 1983
du 1 mars au 30 mars 1985
Le Syndic: Le Secrétaire:

Adopté par le Conseil communal
d'Avanches dans sa séance
du 10 juillet 1985
Le Président: Le Secrétaire:

Approuvé par le Conseil d'Etat
dans sa séance
du 15 OCT 1986
L'Atteste, le Chancelier:

LEGENDE.

- ZONE DE LA VIEILLE VILLE
- ZONE DU VILLAGE DE DONATYRE
- ZONE D' HABITATIONS COLLECTIVES A
- ZONE D' HABITATIONS COLLECTIVES B
- ZONE D' HABITATIONS COLLECTIVES C
- ZONE DE VILLAS
- ZONE INDUSTRIELLE A
- ZONE INDUSTRIELLE B
- ZONE DE VERDURE ET DE CONSTRUCTIONS D' UTILITE PUBLIQUE
- SECTEUR ARCHEOLOGIQUE (figuré à titre indicatif)
- SECTEUR DE NON-BATIR A L' INTERIEUR DU SECTEUR ARCHEOLOGIQUE (figuré à titre indicatif)
- ZONE AGRICOLE A
- ZONE AGRICOLE B
- ZONE INTERMEDIAIRE
- PLANS DE QUARTIERS ET PLANS D' EXTENSION PARTIELS LEGALISES
- ZONE DE VERDURE N1
- ZONE A BATIR A LEGALISER PAR PLANS DE QUARTIER
- AIRE FORESTIERE
- SECTEUR "S." DE PROTECTION DES EAUX (figuré à titre indicatif)
- Limite communale

N.B. Ce plan abroge le plan des zones approuvé par le Conseil d' Etat le 28 février 1975.

